

Le contingent d'agrumes ne sera pas augmenté

Après les assurances que nous avons transmises de Paris M. Martin, président de la C. G. A., et que nous avons publiées dans notre dernier numéro, nous venons d'être avisés par les Services de la Résidence Générale et du Ministère de l'Agriculture de Tunis qu'ils avaient été officiellement informés que la proposition espagnole de voir augmenter le contingent d'agrumes importé en France avait été refusé.

Nous nous en félicitons et constatons, une fois de plus, tout l'intérêt qu'il y a pour nous tous à nous tenir informés les uns les autres, de façon à unir nos efforts en cas de menace pour nos productions. Cependant, le succès obtenu ne doit, en aucun cas, nous distraire de notre vigilance, car nous devons persévérer que tôt ou tard on essaiera à nouveau de forcer la main au Gouvernement pour l'admission sur le marché métropolitain de produits agricoles que nous devons nous même de lui fournir.

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Le Gouvernement français vient, à l'occasion du 1^{er} janvier, de promouvoir ou nommer dans l'Ordre de la Légion d'Honneur un certain nombre de notabilités tunisiennes. C'est avec plaisir que nous avons relevé les noms des personnalités suivantes du monde agricole et que nous leur adressons nos plus vives et sincères félicitations.

Au grade d'officier :
— Manoubi ben Ammar, propriétaire-agriculteur à La Cébala.

Au grade de chevalier :
— Abderrahmane El Béji, propriétaire-agriculteur au Goubelat, membre de la Chambre Tunisienne d'Agriculture du Nord.
— Fadel Mohamed ben Abed, propriétaire-agriculteur à Zaghouan, délégué au Grand Conseil.

— Sayadi Salah, propriétaire-agriculteur à Monastir, délégué au Grand Conseil.

— Fourati Hadj Ahmed, propriétaire-agriculteur à Sfax.

— Essafi Bouabek ben Mohamed, propriétaire-agriculteur à Kébili, délégué au Grand Conseil.

PROMOTION VIOLETTE

Nous sommes heureux d'adresser nos vives félicitations à M. Lefon, président de la Fédération Générale du Commerce et de l'Industrie, qui vient d'être promu officier de l'Instruction Publique.

CONVOICATIONS

FEDERATION DES COOPERATIVES AGRICOLES DE TUNISIE
Les Cooperatives Agricoles membres de la Fédération sont informées que l'Assemblée générale de la Fédération se tiendra le jeudi 22 février 1951, à 14 heures, au siège, 72, avenue Jules-Ferry.

A 15 h. 30, M. Lafon, expert-comptable diplômé par l'Etat, fera un exposé sur la situation de la Fédération et des bilans des coopératives, en application du récent décret.

FEDERATION DES SYNDICATS AGRICOLES DE PRODUCTEURS DE TUNISIE
Les délégués des Syndicats de Producteurs Agricoles membres de la Fédération, sont informés que l'Assemblée générale de la Fédération se tiendra le jeudi 22 février 1951, à 16 heures, au siège, 72, avenue Jules-Ferry.

A l'issue de ces deux assemblées générales, le Comité de l'UT-CGS se réunira également, 72, avenue Jules-Ferry, pour procéder au renouvellement annuel de son bureau.

SANS PHOSPHATES PAS DE SUPERPHOSPHATES

Les acheteurs de superphosphate ne pourront espérer obtenir de leurs fournisseurs habituels, entre le 1^{er} janvier et le 30 avril, que 80 % des quantités qu'ils ont reçues de ces mêmes fournisseurs pendant la période correspondante de 1950.

Il ne semble pas, fait savoir l'A. P. E. P., que l'on puisse espérer une amélioration rapide de cette situation provoquée par l'arrêt momentané des importations de phosphates d'Afrique du Nord. Cet arrêt lui-même est dû au désaccord qui s'est élevé entre les producteurs et le gouvernement sur le prix de vente imposé. De ce fait, les producteurs ont prévu une limitation de leurs ventes, limitation faite en fonction des stocks de superphosphate et de phosphate se trouvant dans les usines à fin décembre.

Cet incident s'est produit au moment où on pouvait escompter une campagne de printemps supérieure de 10 à 15 % à celle de l'exercice précédent.

la TUNISIE-AGRICOLE

Organe de la Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie et des Fédérations des Syndicats Agricoles de Producteurs et de Transformateurs.

(Union de Tunisie de la C. G. A.)

Rédaction-Administration-Publicité : 72, Avenue Jules-Ferry — TUNIS — Téléphone : 76.45

Abonnement : 300 fr. par an — Versements : C. C. P. « Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie » — Tunis R. P. 10.306

POUR ETRE DE VRAIS COOPERATEURS ne craignez pas de vous y prendre trop tôt

La Coopération a aujourd'hui un peu plus de cent ans. Inconnue ou considérée, à l'époque de sa création, comme une dangereuse utopie, elle a acquis aujourd'hui dans le monde entier un droit de cité que seuls les régimes totalitaires se permettent de lui contester. Encore se bornent-ils généralement à démarquer la voie de la coopération, pour n'en laisser qu'une caricature, en feignant de s'opposer sur la réputation louangeuse qu'ont pu gagner, au cours de cent ans d'efforts, les principes fondamentaux des Pionniers de Rochdale.

Faut-il, dans ces colonnes qui s'adressent à une majorité de coopérateurs, insister sur le fait que la coopération, de plus en plus, s'élève comme la clef de l'équilibre de l'économie mondiale de demain ? Chacun de nos lecteurs en est sans doute persuadé, et c'est là une chose excellente.

Encore faudrait-il qu'il agisse en conséquence, et notamment qu'il se préoccupe de la manière dont le « message » coopératif sera transmis à la génération en formation, et comment il atteindra le maximum d'indivisibilité, pour les faire entrer un à un, groupe par groupe, dans ce « secteur coopératif » puissant, seul apte à juguler le mercantilisme et à assainir les marchés dont dépend la subsistance de l'espèce humaine, à l'intérieur et hors des frontières.

Poser, même grossièrement comme nous venons de le faire, le problème de l'avenir de la Coopération, c'est poser du même coup celui de l'éducation coopérative.

Dans ce domaine, certains pays, où la coopération prospère (Grande-Bretagne, Pays Scandinaves, Pays-Bas), ont fait beaucoup et peuvent, en quelque sorte, dormir sur leurs deux oreilles. En France, l'œuvre ne semble pas encore être arrivée au même point. En Tunisie, où pourtant la Coopération a fait — le mot n'est pas trop fort — des miracles, il semble qu'on s'aperçoive seulement que la Coopération, pour être appliquée avec le maximum d'effets heureux, gagnerait à être enseignée d'une manière méthodique et suivie, et en s'y prenant à temps, c'est-à-dire à l'école.

Voilà le mot prononcé, ou du moins écrit.

C'est à l'école — et c'est là que nous voulons en venir — que l'on doit enseigner l'A. B. C. de l'essence des principes coopératifs.

Mais, nous diriez-vous, les étudiants en droit entendent parler de coopération au cours de leurs études d'Economie Politique.

Sans doute, mais combien de commerçants, combien d'agriculteurs sortent des Facultés de Droit ?

Trêve de plaisanterie. La Coopération est quelque chose de trop simple, de trop élémentaire, de trop nécessaire aussi, pour qu'il soit désirable d'attendre l'entrée à l'Université pour que son nom soit prononcé.

C'est à l'école primaire qu'elle doit apparaître, qu'elle doit être exposée aux enfants, qu'elle doit commencer à orienter leurs esprits encore malléables et dégagés de préjugés mercantiles, vers la solidarité, vers l'aide, vers l'organisation en commun des activités vitales d'une société digne de ce nom et adaptée aux circonstances.

Or, voici que la Direction de l'Instruction Publique de Tunisie vient, à quelques mois, de consacrer l'un de ses cahiers, que publie son Centre Pédagogique, à la « Coopération à l'Ecole Primaire ». On ne saurait trop louer les promoteurs de cette intelligente publication, qui fait honneur à tous ceux qui y ont collaboré, de près ou de loin. Nous savons, entre autres, que le « Comité d'Entente et d'Action Coopératives de Tunisie », dont l'actif président est M. René Plazy, y est pour quelque chose, justifiant ainsi une fois de plus sa raison d'être qui est de promouvoir la Coopération sous toutes ses formes.

Un mois plus tard, c'est l'organe national de la C. G. A. qui, sur trois colonnes, publie, à l'intention de ses très nombreux lecteurs métropolitains, un article magistral intitulé « La Coopération à l'Ecole ». Dans l'un et l'autre de ces documents, il est question, avec pertinence, des moyens d'initier des esprits encore en

friches aux notions qui feront d'eux plus tard de véritables coopérateurs, conscients et résolus, honnêtes et enthousiastes, en toute liberté.

Il y a quelques semaines, un quotidien de Tunis, sous forme d'écho, rappelait à ses lecteurs que sur les instances du « Comité d'Entente et d'Action », et grâce à l'appui sympathique des autorités enseignantes de la Régence, un enseignement coopératif élémentaire était donné depuis plusieurs mois dans les écoles de Tunisie, primaires ou supérieures.

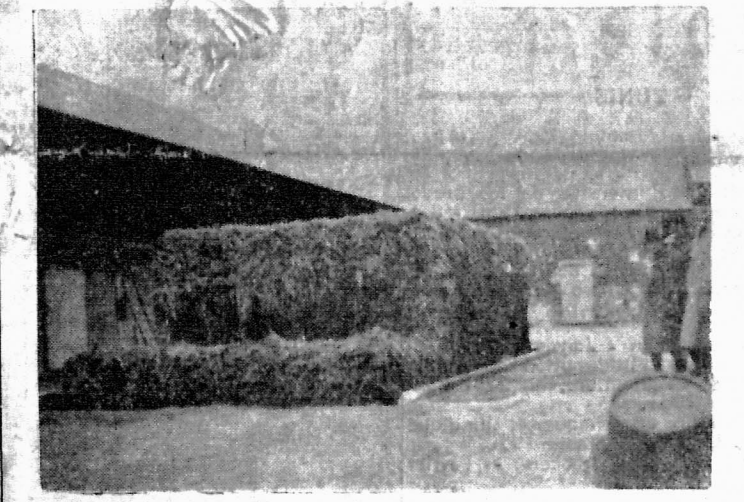
Annouons-le à nouveau à tous ceux qui ne le sauraient pas encore, et réjouissons-nous-en, nous qui sommes, si nous nous plaçons sur le plan professionnel, ce que l'agriculture de ce pays doit à la Coopération, et quelles réalisations elle a permis à elle seule d'accomplir, en dépit de toutes les difficultés, en dépit de toutes les fautes de moyens.

Des coopératives scolaires ont été créées, grâce au dévouement d'instituteurs aussi dévoués qu'ingénieux. C'est là une chose considérable. Certes.

J. R.

(Lire la suite en 2^e page)

VOUS AVEZ INTERET A SOIGNER VOTRE FUMIER



Le purin représente par sa teneur en éléments fertilisants, une richesse dont il importe de tirer parti. On estime, d'autre part, que les fumiers déposés dans une fosse étanche à l'abri des intempéries et arrosés de temps en temps avec du purin valent presque le double du plus en valeur fertilisante que les fumiers négligés.

Ci-dessus une fumière modèle dans une cour de ferme. Les frais d'un tel aménagement que l'on peut d'ailleurs réaliser plus simplement sont largement payés.

Essais de pluie artificielle en Algérie

La question de la pluie domine toute la vie agricole de l'Algérie. On conçoit donc avec quel intérêt y ont été suivies les expériences de pluie artificielle. Un chercheur bien connu des Algériens, M. Dupeyron, à qui l'on doit déjà la vulgarisation automatique et un projet de fabrication du gaz de pluie, préconise, pour provoquer la pluie artificielle, la pulvérisation d'une bouillie aqueuse d'iodure d'argent à l'état naissant, laquelle devrait constituer un puissant agent de modification de structure des nuages. Cette bouillie a permis, en Palestine, d'obtenir la pluie sur des nuages de 3^e à 20^e.

En Algérie, on a obtenu indifféremment sur mer, sur la plaine ou sur la montagne, des pluies qui ont intéressé 30 à 60.000 ha. On a évalué la surface arrosée par l'une d'elles à 100.000 ha. avec des chutes de pluie allant de 0,5 mm. à 7 millimètres.

On espère en Algérie, si la construction de l'appareillage prévu n'est pas retardée, pouvoir, dans les cas favorables, durant l'année qui s'ouvre, déclencher la pluie 5 minutes après la pulvérisation dans un périmètre englobant environ 300.000 hectares et arriver à précipiter un volume d'eau de l'ordre de 10 millions de mètres cubes.

A la station de sports d'hiver de Chréa, l'épaisseur de la couche de neige a pu être augmentée de 5 centimètres par ce procédé.

(Le Messager).

A LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS

La prochaine réunion d'étude aura lieu le jeudi 22 février, à 9 h. 30, à l'Alliance Française.

M. Vernet, professeur à l'E.C.A.T., donnera une impression d'ensemble de l'agriculture espagnole.

M. Rousseau, professeur à l'E. C. A. T., traitera plus particulièrement du matériel d'huilerie employé en Espagne.

M. Mackiewicz, agriculteur à Bordj-Toum, comparera les procédés d'aléfaction en usage en Italie, en Espagne et en Tunisie.

Toutes les personnes intéressées sont cordialement invitées à cette réunion.

LA LUTTE CONTRE LES RATS

Le « Journal Officiel Tunisien » du 9 février a publié les arrêtés suivants pris le 7 février par le Ministre de l'Agriculture :

— Arrêté étendant l'obligation de lutte au périmètre des territoires du Contrôle Civil de Sfax.

— Arrêté rendant la lutte contre les rongeurs obligatoire sur toute l'étendue du territoire de Ben-Gardane.

— Arrêté rendant la lutte contre les rongeurs obligatoire dans deux cheikhats du Caidat de Mateur.

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

En Tunisie, toutes mesures ont été également prises depuis que des vols ont été signalés dans les régions de Kébili, de Tozeur et des Chotts, en provenance d'Algérie. La zone menacée est actuellement limitée au nord par le Djebel Tebaga.

Labours dans une oliveraie du Nord (Cliché OTUS)

Le Bulldozer au service de l'érosion

Nous ne savons si cela s'est fait dans d'autres régions; nous parlons de ce que nous avons vu.

Au mois de juin 1949, la France comptait sur la belle récolte de la récolte Tunisie pour sa soudure. Il fallait du blé, et vite, accélérer les transports de la ferme au quai d'embarquement. Le Gouvernement fit procéder à un rapide nivellement des pistes défoncées au cours d'un hiver pluvieux. La nivellement en deux passages rejeta la terre en bouillottes sur chaque des côtés. Il fallait faire vite, il fallait sec, nul n'y trouva à redire. Il aurait fallu, la récolte terminée, refaire le travail, ramener la terre au milieu, donner un profil aussi convexe que possible à la piste. Au contraire, l'Administration prise d'un beau zèle refit, il y a quelques mois,

Pour être de vrais Coopérateurs

tes, la coopération y est mise à la portée des enfants. Mais, c'est un premier pas, et non négligeable, qu'ils font vers l'organisation qui, adultes, les mènera sur la bonne voie : celle de la sécurité individuelle et collective dans le domaine où ils exerceront leur activité, dans le cadre de la société moderne.

Voilà pour l'école primaire. Ajoutons que la coopération est enseignée aussi, d'une manière déjà plus poussée, dans les écoles supérieures de commerce, et à l'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis.

Nous aurions voulu, en annexe à cet article que d'aucuns jugeront déjà trop long, publier le texte d'une circulaire émanant de M. Idroy, inspecteur de l'Enseignement primaire à Sousse, et que la Direction de l'Instruction Publique a eu la bonne idée de diffuser, « à toutes les écoles ». Cette circulaire concerne ce que l'auteur appelle fort justement les « activités dirigées ». Ces activités, dont le maître ne s'occupe que de « discrètement » (le mot est dans le texte), c'est, précisément, l'embryon de la vraie coopération.

Elles ne sont, comme l'écrit M. Idroy, « ni un passe-temps, ni du temps perdu », mais bien au contraire un grand bain de réalité, une préparation de l'enfant à la vie sociale, en lui donnant l'esprit d'équipe, le respect de la parole donnée et la compréhension d'autrui.

...Autant de qualités qui manquent à tant de nos contemporains, il le faut bien reconnaître sans viser ici qui que ce soit.

IMPRIMERIE LA RAPIDE
Le gérant responsable
E. COANET.

Le Marché International des Céréales

L'exécution de l'accord international sur le blé est beaucoup plus satisfaisante dans sa deuxième année d'application que dans la première. D'après les dernières statistiques, 63 % des contingents d'exportation prévus avaient déjà été absorbés par les pays importateurs au 12 janvier dernier, c'est-à-dire en cinq mois et demi. Ce changement s'explique par la situation internationale générale et aussi par le fait que les prix du marché sont actuellement, dans la plupart des pays, supérieurs aux prix consentis dans le cadre de l'accord international.

La diminution sensible de la pénurie des dollars a aussi un certain rôle. Notons, toutefois, que les ventes réalisées par la France sur son contingent d'exportation ont été à la date du 12 janvier dernier, plus faibles que la moyenne internationale, atteignant pas 50 % du total.

L'offre internationale de blé reste toujours suffisante. Les stocks de blé détenus par les fermiers américains ont été, au début de l'année en cours, légèrement plus élevés qu'à la même époque de l'année dernière.

Les réserves de maïs seules accusent une diminution, tandis que celles d'avoine et d'orge ont été sensiblement plus importantes. Un autre fait à signaler est l'amélioration du

rendement des récoltes en Argentine. Les dernières estimations parlent d'une production globale de 6,3 millions de t. de blé contre 6,05 millions antérieurement. Après avoir rempli ses obligations contractuelles, l'Argentine disposera ainsi d'un excédent de blé librement vendable de 500.000 t. L'Australie, par contre, ne possèdera cette année que très peu de blé pour les exportations hors accord, sa récolte étant, comme on le sait, plutôt déficitaire.

En Israël, la surface ensemencée en blé a presque doublé d'une année à l'autre, atteignant un total de 200 mille ha. Pour 1949-50, on signale une récolte de 21.000 t. de blé, de 32.000 t. d'orge et de 17.000 t. de maïs. Normalement, ces chiffres devraient être doublés en 1950-51.

MEFIEZ-VOUS DES APPARENCES

Achetez un bon POSTE un poste PHILIPS sur secteur ou sur batterie 6 Volts et mixte chez

DIONISIO Frères

49 bis, r. de Serbie TUNIS (en face de l'église St-Joseph)

Facilités de paiement

N. B. - Grand choix de machines à coudre et glacières GEM

AMIS LECTEURS !

Si ce numéro de votre journal vous a plu, DITES-LE NOUS ET DITES-LE A VOS AMIS

Moisson de fleurs

Ce colis que vous offre l'Etablissement Léon PIN permet notamment de réaliser en fleurs naturelles une magnifique "gerbe tricolore".

COMPOSITION DU COLIS

- 2 Gerbes bleues "ABU HASSAN"
- 2 Gerbes blanches "CROIX ROUGE"
- 12 Gerbes roses "CROIX ROUGE"
- 1 ARUM d'Éthiopie, belle plante d'appartement à fleurs blanches.
- 1 CANNIA à fleurs d'orchidées.
- 10 MONTRETIAS Orange, Remoulants.
- 5 TREFLES A 4 FEUILLES "Porte Bonheur de Paris" à fleurs roses.
- 1 GLOXINIA Erecta, magnifiques fleurs aux coloris éclatants.

La valeur réelle de ce colis est de 980 fr., il est offert au prix exceptionnel de :

650 fr.

emballage et port à domicile compris ; une notice de culture est jointe à chaque colis.

DAHLIAS MODERNES A TRÈS GRANDES FLEURS

Les colis nous offrent contenant les plus récentes variétés. Ils permettent d'obtenir des fleurs splendides sans aucun soin particulier.

COLIS A 6 variétés différentes franco par poste : **485 fr.**

COLIS B 12 variétés différentes franco par poste : **825 fr.**

COLIS D Les "DIX PLUS BEAUX DAHLIAS" composés uniquement de nouveautés de grand mérite, ayant obtenu les plus hautes récompenses aux expositions, soigneusement étiquetés, franco par poste : **1.200 fr.**

Nous ajoutons gratuitement un **Ferraria Pavonia**, curieuse plante dont les fleurs rappellent le dessin et les riches couleurs des plumes de paon, aux commandes comprenant plusieurs colis, pour faire bénéficier nos Clients de l'économie réalisée sur l'emballage.

★ Paiement par mandat-lettre ou chèque bancaire joint à la commande (contre remboursement l'opposé) (frais de remboursement en plus).

ETAB. HORTICOLE LEON PIN

10, rue de la République, 91 Saint-Genis-Laval

Compte Postal 918-45 Lyon

Ces colis peuvent également être envoyés par poste dans toute l'UNION FRANÇAISE sous emballage spécial garantissant leur bonne arrivée, et sans aucune modification des prix indiqués (France métropolitaine). Pour l'étranger, port et douane en plus.

Société Tunisienne de Détonnement

8, Rue Jean-Le-Vacher — TUNIS

Sous-Solage profond

Centre de Documentation Agricole

72, Avenue Jules-Ferry — TUNIS

Publications reçues du 3 février 1951 au 15 février 1951

LIVRES, BROCHURES ET TIRES A PART

Ensilage des fourrages verts - 153 pages.

Compte rendu de la Délégation de l'Office de l'Agriculture de Tunisie (XIII^e Congrès International d'Oliviculture) - Novembre 1950.

Guide National de l'Agriculture Française (C. G. A.).

Comprovenance de animaux (en espagnol) - Novembre 1950 - 16 p.

Abregos y cajoneros (en espagnol) - Octobre 1950 - 12 p.

Pastoreo intensivo de los prados (en espagnol) - Octobre 1950 - 8 p.

Defensa de Margenes (en espagnol) - Novembre 1950 - 12 p.

Ahijamiento del trigo (en espagnol) - Décembre 1950 - 12 p.

REVUES

Coopération - Janvier 1951.

Bulletin d'Information du Ministère de l'Agriculture, du 22 au 29 janvier 1951.

Bulletin économique et juridique (OFALAC) - Décembre 1950.

Le chasseur français - Février 1951.

Bulletin de l'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis - Novembre-décembre 1950.

Bulletin de la Confédération Générale du Commerce et de l'Industrie (C. G. C. I.) - Janvier 1951.

L'Agriculture pratique - Janvier 1951.

Revue Arboricole (Suisse) - 26 janvier 1951.

Revue agricole de l'A. F. N. - 26 janvier 1951.

L'Allevatore (en italien) - 28 janvier et 4 février 1951.

Bollettino dell'Agricoltura (en italien) - 12 janvier et 26 janvier 1951.

Notiziario Ortofrutticolo (en italien) - 25 janvier et 1^{er} février 1951.

Terre Marocaine - Janvier 1951.

Génie rural - Janvier 1951.

Al Chajarat (Liban) - en langue arabe - 1^{er} trimestre 1951.

Phytoma - Janvier 1951.

Aviculture - Basse-Cour (A. B. C.) - Janvier 1951.

Fruits et légumes (Suisse) - Février 1951.

Informations et documentation agricoles - 31 janvier 1951.

Bulletin O. C. E. - Décembre 1950.

Bulletin « Jeunes » (C. G. A.) - Janvier 1951.

Bla - 1^{er} trimestre 1950.

Le Mouton - Janvier 1951.

Defence des végétaux - Janvier-février 1951.

La Potasse - Janvier 1951.

Elevage et Cultures - Janvier 1951.

Revue de l'Oranger, janvier 1951.

ACHETEZ UN PHILIPS le meilleur poste

GHIANI

15, Av. de Carthage TUNIS

la meilleur triadiste

Postes PHILIPS à batterie

6 volts fabrication Hollandaise Lampes Philips 6, 12, 24 et 32 volts pour Wincharger

Travaux et fournitures pour amateurs

M. MAURER

Photographe - Portraïtiste

SPECIALITES DE PHOTOS D'ENFANTS

5, Rue St-Charles - Tunis Téléphone 26.20

la « Tunisie Agricole » le plus fort tirage des Journaux Agricoles de la Régence

WINPOWER

met à votre service l'énergie du vent sous forme de courant électrique Batteries insulfatées « HYDRA »

Postes T. S. F. « Amplex » pour le Bled équipés d'un bloc vibreur 6, 12 ou 32 volts Mollory américains d'origine

Réfrigérateur au pétrole et électrique

« POIRSON »

AGENT POUR LA TUNISIE : **L. PABION**

32, avenue de Paris, TUNIS — Tél. 41.43

Le Coin des Agrumes

LA PRODUCTION ET LE COMMERCE MEDITERRANEEN DES AGRUMES.

D'après le Comité de liaison de l'agriculture méditerranéenne, la production d'agrumes dans le monde en 1949 a été de 10 millions 400.000 ts., ainsi répartie : Etats-Unis 5.125.000 t. (49,30%); bassin méditerranéen, 2.486.000 t. (23,90%); autres pays, 2 millions 787.600 t. (26,80%).

A l'intérieur du bassin méditerranéen, la production a été la suivante (en tonnes) : Espagne : 716.000; Italie, 637.000; Afrique du Nord, 370.000; Israël, 244.500; Egypte, 235.500; Grèce, 96.300; Portugal, 70.000; Turquie, 48.500; Liban et Syrie, 46.500; Chypre, 22.500.

La production d'agrumes en 1949, par variété, est la suivante : citrines, 0,60%; satsuma, 0,25%; mandarines, 9,72%; Washington Navel, 17,64%; Commun, 30,27%; sanguines, 4,58%; verna, 5,94%; Valencia late, 0,20%; autres variétés, 0,80%.

Les exportations ont été de 468.000 t., dont 134.000 t. sur la France, 125.000 sur la Grande-Bretagne et 209.000 sur les autres pays.

La consommation locale est de 10 kg. 30 par tête d'habitant, et les prévisions de la campagne 1950-51 sont de l'ordre de 780.000 t., dont 550.000 pour l'exportation.

Italie

La production d'agrumes d'Italie a été, pour la campagne 1949-50, de 636.964 t., ainsi répartie (en tonnes) : oranges, 232.795 t.; mandarines, 49.873; citrons, 233.300; autres agrumes, 20.996.

Les exportations, durant la même période, se sont élevées à 364.211 t., dont : oranges, 137.312 t. (37,54%); mandarines, 34.455 t. (9,47%); citrons, 191.235 t. (39,89%); autres agrumes, 1.209 t.

On notera que les principaux clients de l'Italie en agrumes sont : l'Allemagne, 112.051 t.; la Suisse, 48.916 t.; la Suède, 34.438 t.; et la Grande-Bretagne, 33.140 t.

La consommation locale a été, en 1949-50, de 272.753 t., et la consommation par tête de 10 kg. 30.

Les prévisions de récolte et d'exportation pour la campagne 1950-51 s'élèvent respectivement à 718.000 t. et 425.000 t.

Afrique du Nord

La production d'agrumes de la campagne 1949-50 s'est élevée à 370 t., dont 290.470 t. ont été exportées.

L'Algérie a exporté pour sa part 163.470 t. d'agrumes, dont 104.500 t. d'oranges (88.000 sur France), 40.950 t. de mandarines, 40.995 t. (France) : 15.940 t. de citrines (15.700 sur France); et 2.080 t. de citrons (1.950 sur France).

La Tunisie a exporté 16.500 t. d'agrumes dont 12.000 t. d'oranges (11.500 sur France), 2.500 t. de mandarines (en totalité sur France); 1.000 t. de citrines (en totalité sur France); 1.000 t. de citrons (800 sur France).

Le Maroc a exporté 110.500 t. d'agrumes dont 96.000 t. d'oranges (87.500 sur France); 3.000 t. de mandarines (2.500 sur France); 10.200 t. de citrines (9.000 sur France); et 1.300 t. de citrons (dont 900 sur France).

Israël

La production d'agrumes pour la campagne 1949-50 est de 244.840 t. Les exportations 1949-50 sont de 169.384 t. (123.148 t. d'oranges de Jaffa; 11.720 de Valencia late; 33.756 de grapefruits, 760 de citrons). Les principaux clients d'Israël sont la Grande-Bretagne, qui vient de loin en tête (98.400 t.), la France (16.120 t.), la Finlande (6.880) et les Pays-Bas (10.480).

Autres Pays

Signalons également la production de l'Egypte : 235.000 (dont 204.300 t. d'oranges; 5.000 t. de citrines et 26.000 t. de limettes); celle de la Libie : 96.290 t. (dont 74.330 t. d'oranges; 21.960 t. de citrons), avec une exportation de 32.000 t. d'oranges; la production du Portugal : 70.000 t. (55.000 t. d'oranges; 8.000 t. de mandarines; 7.000 t. de citrons), réservée à la consommation intérieure.

Enfin notons que la Turquie produit 48.340 t. d'agrumes (41.690 t. d'oranges, 6.660 t. de citrons), la Syrie et le Liban : 46.500 t. (36.500 t. d'oranges et 10.000 t. de citrons), dont 3.600 d'oranges exportées, et Chypre, 22.424 t. (13.460 t. d'oranges, 8.300 t. de grapefruits et 6.660 t. de citrons).

ETATS-UNIS

Subvention aux exportateurs d'agrumes. — Le ministère américain de l'Agriculture a décidé de subventionner très fortement les exportations d'oranges et de pamplemousses vers l'Europe et l'Extrême-Orient.

Les exportateurs américains en effet, demander une aide de l'Etat s'élevant jusqu'à la moitié de leur coût de production.

Cette mesure a été prise par les autorités américaines pour faciliter l'écoulement d'une récolte exceptionnellement abondante.

LA VIE COOPERATIVE

Les adhérents de la Société Coopérative de Défoncement du Nord de la Tunisie (Socodéf) se sont réunis en Assemblée Générale le lundi 12 mars, à 9 heures, à la Salle des réunions de la Maison des Agriculteurs, à Tunis.

D. C. V.

Le Conseil d'Administration de la Distillerie Coopérative Viticole (D.C.V.) se réunira au siège social, le mercredi 21 février, à 14 h. 30.

COOPERATIVE DE MOTOCULTURE DE TUNISIE

Avis de convocation à l'Assemblée Générale

Les adhérents sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le jeudi 8 mars 1950, à 10 heures, à la Maison des Agriculteurs, 6, avenue Roustan, à Tunis.

Ordre du jour :

- 1^o Lecture du bilan de l'exercice 1950 et rapport du Conseil d'Administration;
- 2^o Rapport des commissaires aux comptes;
- 3^o Approbation des comptes et liquidation du compte Excédents d'actif;
- 4^o Nomination de cinq administrateurs, par suite de l'expiration du mandat de MM. Carrier Maurice, Fritsch Robert, Gagne Narcisse, Moulin Albert et du décès de M. Deligne Pierre;
- 5^o Election des commissaires aux comptes.

Le Conseil d'Administration.

COOPERATIVE DES ELEVEURS DE PORCS DE TUNISIE

La Coopérative ayant actuellement la possibilité d'importer de jeunes verrats de 4 à 5 mois, provenant de l'élevage Bernard De Valence, avec pedigree officiels, prie ses adhérents que la question interesse, de se faire inscrire d'urgence.

Le prix de revient de ces animaux sera d'environ 30.000 francs.

LA PRODUCTION D'AGRUMES NORD-AFRICAINE ET LA CONSOMMATION MEDITERRANEENNE D'ORANGES, DE MANDARINES ET DE CITRONS.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la France métropolitaine se rangeait avant la guerre, bien après la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Belgique et la Suisse, dans la consommation annuelle, et par tête d'habitant, d'oranges, de mandarines et de citrons.

Elle était, d'ailleurs, la Tunisie et le Maroc sont de très importants et excellents producteurs d'agrumes heureusement placés à proximité de nos ports méditerranéens ou atlantiques d'importation.

A l'Angleterre importait avant la guerre 6.347.000 quintaux d'agrumes pour 45.598.000 habitants, les Pays-Bas 887.000 quintaux pour 8.474.000 habitants, soit 10 kilos par tête; la Belgique, 795.000 quintaux pour 8.331.000 habitants, soit 9 kilos, la France n'en importait que 2.600.000 quintaux seulement contre 3.500.000 avant les événements d'Espagne.

C'est à peu près au niveau de la Suède, qui n'est pas productrice, que la France se rangeait avec 6 kilos de consommation annuelle d'oranges, de mandarines ou de citrons par tête d'habitant !!!

En 1949, ce serait un total général de 4.089.982 quintaux d'agrumes qui auraient été importés dans la métropole. La consommation serait donc en notable augmentation sur les chiffres d'avant-guerre.

C'est incontestablement à la parfaite sélection des nouvelles plantes, au calibrage et à la standardisation des envois qu'un tel succès pour la France est à l'avantage de nos oranges, mandarines et citrons de l'Afrique du Nord.

Nul doute que la marche ascendante des exportations d'agrumes nord-africains, c'est-à-dire d'Algérie, de Tunisie et du Maroc, vers la métropole, qui prennent enfin leur place dans notre consommation nationale, continuera à compenser par ailleurs les importations massives d'autres fruits que la France métropolitaine a toujours — même avant la guerre — dans l'obligation de s'assurer pour pallier une défaillance notable dans sa production et, surtout, dans sa consommation hivernale de fruits de table.

On ne saurait nier enfin le rôle des vitamines contenues dans le jus d'oranges fraîches, par exemple, que les mamans des villes comme celles des campagnes se plaisent à rechercher maintenant pour les enfants qui en furent longtemps privés et qui en deviennent de plus en plus friands. — G. A.

LA VIE COOPERATIVE

Les adhérents de la Société Coopérative de Défoncement du Nord de la Tunisie (Socodéf) se sont réunis en Assemblée Générale le lundi 12 mars, à 9 heures, à la Salle des réunions de la Maison des Agriculteurs, à Tunis.

D. C. V.

Le Conseil d'Administration de la Distillerie Coopérative Viticole (D.C.V.) se réunira au siège social, le mercredi 21 février, à 14 h. 30.

COOPERATIVE DE MOTOCULTURE DE TUNISIE

Avis de convocation à l'Assemblée Générale

Les adhérents sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le jeudi 8 mars 1950, à 10 heures, à la Maison des Agriculteurs, 6, avenue Roustan, à Tunis.

Ordre du jour :

- 1^o Lecture du bilan de l'exercice 1950 et rapport du Conseil d'Administration;
- 2^o Rapport des commissaires aux comptes;
- 3^o Approbation des comptes et liquidation du compte Excédents d'actif;
- 4^o Nomination de cinq administrateurs, par suite de l'expiration du mandat de MM. Carrier Maurice, Fritsch Robert, Gagne Narcisse, Moulin Albert et du décès de M. Deligne Pierre;
- 5^o Election des commissaires aux comptes.

Le Conseil d'Administration.

COOPERATIVE DES ELEVEURS DE PORCS DE TUNISIE

La Coopérative ayant actuellement la possibilité d'importer de jeunes verrats de 4 à 5 mois, provenant de l'élevage Bernard De Valence, avec pedigree officiels, prie ses adhérents que la question interesse, de se faire inscrire d'urgence.

Le prix de revient de ces animaux sera d'environ 30.000 francs.

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ALGER

A ATTRIBUE SES GRANDS PRIX D'HONNEUR POUR 1950

Le jury du concours annuel organisé par la Chambre d'Agriculture d'Alger pour récompenser les chercheurs qui ont contribué par leurs travaux à l'amélioration de la production agricole algérienne en 1950, s'est réuni le 31 janvier 1951.

Il était présidé par M. Chauvin, vice-président de la Chambre d'Agriculture, et présidé par M. le Préfet, assisté de M. Barbut, inspecteur général de l'Agriculture, des représentants des syndicats agricoles spécialisés et de la Société des Agriculteurs d'Algérie (M. M. Gimbert, Basset, Basset, Basset, Basset, Pershon et Demassieux); et les chefs de service suivants de l'Administration : MM. les docteurs Jore d'Arce et Morel, MM. Deloye, Frézal, Fillard, Leprieu, Rebou et Gausserand.

Après avoir entendu les exposés des techniciens, le jury désigne comme lauréats de la Chambre d'Agriculture pour l'année 1950 :

M. Charles Griessinger, contrôleur du Service de la Protection des Végétaux à Alger, pour sa conception ingénieuse d'une ruche arabe divisible susceptible d'augmenter considérablement la production du miel en milieu musulman et qui rencontre la faveur des fellahs.

M. Armand Monciéro, chef de la Station Expérimentale d'El-Arfaïne, pour différents travaux expérimentaux réalisés en vue de l'amélioration de la culture du palmier dattier à la station qu'il dirige, notamment pour ses essais intéressants concernant la fécondation mécanique du palmier dattier.

MM. Georges et Henri Watin, agriculteurs à Littré (Alger), pour l'essai d'initiative dont ils ont fait preuve en entreprenant sur leur propriété différentes expérimentations et pour les résultats qu'ils ont obtenus. Leurs travaux portent sur : 1^o Notes et observations sur le 44-53 Malgache;

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ALGER

A ATTRIBUE SES GRANDS PRIX D'HONNEUR POUR 1950

Le jury du concours annuel organisé par la Chambre d'Agriculture d'Alger pour récompenser les chercheurs qui ont contribué par leurs travaux à l'amélioration de la production agricole algérienne en 1950, s'est réuni le 31 janvier 1951.

Il était présidé par M. Chauvin, vice-président de la Chambre d'Agriculture, et présidé par M. le Préfet, assisté de M. Barbut, inspecteur général de l'Agriculture, des représentants des syndicats agricoles spécialisés et de la Société des Agriculteurs d'Algérie (M. M. Gimbert, Basset, Basset, Basset, Basset, Pershon et Demassieux); et les chefs de service suivants de l'Administration : MM. les docteurs Jore d'Arce et Morel, MM. Deloye, Frézal, Fillard, Leprieu, Rebou et Gausserand.

Après avoir entendu les exposés des techniciens, le jury désigne comme lauréats de la Chambre d'Agriculture pour l'année 1950 :

M. Charles Griessinger, contrôleur du Service de la Protection des Végétaux à Alger, pour sa conception ingénieuse d'une ruche arabe divisible susceptible d'augmenter considérablement la production du miel en milieu musulman et qui rencontre la faveur des fellahs.

M. Armand Monciéro, chef de la Station Expérimentale d'El-Arfaïne, pour différents travaux expérimentaux réalisés en vue de l'amélioration de la culture du palmier dattier à la station qu'il dirige, notamment pour ses essais intéressants concernant la fécondation mécanique du palmier dattier.

MM. Georges et Henri Watin, agriculteurs à Littré (Alger), pour l'essai d'initiative dont ils ont fait preuve en entreprenant sur leur propriété différentes expérimentations et pour les résultats qu'ils ont obtenus. Leurs travaux portent sur : 1^o Notes et observations sur le 44-53 Malgache;

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ALGER

A ATTRIBUE SES GRANDS PRIX D'HONNEUR POUR 1950

Le jury du concours annuel organisé par la Chambre d'Agriculture d'Alger pour récompenser les chercheurs qui ont contribué par leurs travaux à l'amélioration de la production agricole algérienne en 1950, s'est réuni le 31 janvier 1951.

Il était présidé par M. Chauvin, vice-président de la Chambre d'Agriculture, et présidé par M. le Préfet, assisté de M. Barbut, inspecteur général de l'Agriculture, des représentants des syndicats agricoles spécialisés et de la Société des Agriculteurs d'Algérie (M. M. Gimbert, Basset, Basset, Basset, Basset, Pershon et Demassieux); et les chefs de service suivants de l'Administration : MM. les docteurs Jore d'Arce et Morel, MM. Deloye, Frézal, Fillard, Leprieu, Rebou et Gausserand.

Après avoir entendu les exposés des techniciens, le jury désigne comme lauréats de la Chambre d'Agriculture pour l'année 1950 :

M. Charles Griessinger, contrôleur du Service de la Protection des Végétaux à Alger, pour sa conception ingénieuse d'une ruche arabe divisible susceptible d'augmenter considérablement la production du miel en milieu musulman et qui rencontre la faveur des fellahs.

M. Armand Monciéro, chef de la Station Expérimentale d'El-Arfaïne, pour différents travaux expérimentaux réalisés en vue de l'amélioration de la culture du palmier dattier à la station qu'il dirige, notamment pour ses essais intéressants concernant la fécondation mécanique du palmier dattier.

MM. Georges et Henri Watin, agriculteurs à Littré (Alger), pour l'essai d'initiative dont ils ont fait preuve en entreprenant sur leur propriété différentes expérimentations et pour les résultats qu'ils ont obtenus. Leurs travaux portent sur : 1^o Notes et observations sur le 44-53 Malgache;

Tracteurs d'occasion à vendre

WD. 9 — Etat de neuf
T. 20 — Bon état
Plusieurs tracteurs à charrues et à roues
Renseignements et prix : **Ets L. MONTENAY**
49, av. de Carthage — TUNIS
Tél. : 03.12 - 03.24

Traitements d'hiver des ARBRES FRUITIERS

Traitements de CÉRÉALES aux Désherbants

S'adresser d'urgence à : **L'UNION DES COOPERATIVES DE TRAVAUX AGRICOLES DE TUNISIE (U. C. T. A. T.)**
60, rue du Portugal — TUNIS

PECHINEY-PROGIL

DESHERBEZ

en toute confiance avec

DESORMONE

Mis au point par l'incomparable équipe de savants qui forme les cadres de

PECHINEY-PROGIL

POTASSES D'ALSACE

O. N. I. A.

100, Rue de Serbie — Tél. 76.11

LE COIN DU VITICULTEUR

PRODUCTION MONDIALE DE RAISINS

La récolte mondiale de raisins s'est élevée à 34.125.000 tonnes en 1950, dépassant de 2 % la récolte de 1949, mais demeurant inférieure de 6 % à la moyenne de 1935-39. Avec une production de 7.826.000 tonnes, la France reste en tête des 37 pays dont la situation est passée en revue. La production des Etats-Unis est estimée à 2.275.000 tonnes, soit 7 % de moins qu'en 1949.

L'Algérie, où est récolté le plus grand tonnage de raisin du continent africain, a produit en 1950 un total de 4.732.000 tonnes, soit 4 % de plus qu'en 1949.

La Turquie, plus fort producteur d'Asie, récolte l'année dernière 4.456.000 tonnes de raisin, contre 2.184.000 tonnes en 1949.

LES TENDANCES DU MARCHÉ DU VIN DANS LA METROPOLE

Le marché du vin est actuellement dominé par deux tendances opposées. Les vins courants, mais de qualité suivie et appréciée par les consommateurs, sous l'effet d'une demande régulière par le jeu de l'échelonement, connaissent des prix fermes et en hausse. C'est le cas des vins d'Alsace, dont les prix-proprement dits s'élevaient de 290 à 330 fr. le degré-hecto, soit qual Métropole entre 330 et 375 fr. le degré-hecto.

Immédiatement derrière, les vins des Côtes-du-Rhône conservent leur moins-value inférieure de 20 à 25 fr., soit 310 à 350 fr. le degré-hecto.

Ensuite, pour les vins ordinaires, sensibles, puisque des Alpes aux Pyrénées, les prix sont stabilisés avec une tendance faible entre 290 et 270 francs le degré-hecto, le premier prix appliqué aux petits degrés, le second aux vins de 11° et 12°.

Pour les vins de bouteilles suivent les régions, les crus et les qualités s'étendent entre 50 et 100 fr. le litre à la propriété.

Aucune décision n'est intervenue, et n'est à prévoir dans l'immédiat. Le contingent futur actuel est susceptible d'alimenter théoriquement le marché pendant six mois, et le prochain déblocage s'effectuera que postérieurement au 1^{er} mars prochain.

On attend la réunion du Comité de Coordination viticole qui doit envisager une solution pour assainir le marché par le retrait des excédents, conformément aux engagements du Gouvernement. Une extension des possibilités de transferts d'échelonement est envisagée, pour permettre au commerce de s'approvisionner en vins de bouteilles et dégaier la propriété de vins qu'elle est habituée à vendre avant le printemps.

LA VIE COOPERATIVE

Les adhérents de la Société Coopérative de Défoncement du Nord de la Tunisie (Socodéf) se sont réunis en Assemblée Générale le lundi 12 mars, à 9 heures, à la Salle des réunions de la Maison des Agriculteurs, à Tunis.

D. C. V.

Le Conseil d'Administration de la Distillerie Coopérative Viticole (D.C.V.) se réunira au siège social, le mercredi 21 février, à 14 h. 30.

COOPERATIVE DE MOTOCULTURE DE TUNISIE

Avis de convocation à l'Assemblée Générale

Les adhérents sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le jeudi 8 mars 1950, à 10 heures, à la Maison des Agriculteurs, 6, avenue Roustan, à Tunis.

Ordre du jour :

- 1^o Lecture du bilan de l'exercice 1950 et rapport du Conseil d'Administration;
- 2^o Rapport des commissaires aux comptes;
- 3^o Approbation des comptes et liquidation du compte Excédents d'actif;
- 4^o Nomination de cinq administrateurs, par suite de l'expiration du mandat de MM. Carrier Maurice, Fritsch Robert, Gagne Narcisse, Moulin Albert et du décès de M. Deligne Pierre;
- 5^o Election des commissaires aux comptes.

Le Conseil d'Administration.

COOPERATIVE DES ELEVEURS DE PORCS DE TUNISIE

La Coopérative ayant actuellement la possibilité d'importer de jeunes verrats de 4 à 5 mois, provenant de l'élevage Bernard De Valence, avec pedigree officiels, prie ses adhérents que la question interesse, de se faire inscrire d'urgence.

Le prix de revient de ces animaux sera d'environ 30.000 francs.

LA VIE COOPERATIVE

Les adhérents de la Société Coopérative de Défoncement du Nord de la Tunisie (Socodéf) se sont réunis en Assemblée Générale le lundi 12 mars, à 9 heures, à la Salle des réunions de la Maison des Agriculteurs, à Tunis.

D. C. V.

Le Conseil d'Administration de la Distillerie Coopérative Viticole (D.C.V.) se réunira au siège social, le mercredi 21 février, à 14 h. 30.

COOPERATIVE DE MOTOCULTURE DE TUNISIE

Avis de convocation à l'Assemblée Générale

Les adhérents sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le jeudi 8 mars 1950, à 10 heures, à la Maison des Agriculteurs, 6, avenue Roustan, à Tunis.

Ordre du jour :

- 1^o Lecture du bilan de l'exercice 1950 et rapport du Conseil d'Administration;
- 2^o Rapport des commissaires aux comptes;
- 3^o Approbation des comptes et liquidation du compte Excédents d'actif;
- 4^o Nomination de cinq administrateurs, par suite de l'expiration du mandat de MM. Carrier Maurice, Fritsch Robert, Gagne Narcisse, Moulin Albert et du décès de M. Deligne Pierre;
- 5^o Election des commissaires aux comptes.

Le Conseil d'Administration.

COOPERATIVE DES ELEVEURS DE PORCS DE TUNISIE

La Coopérative ayant actuellement la possibilité d'importer de jeunes verrats de 4 à 5 mois, provenant de l'élevage Bernard De Valence, avec pedigree officiels, prie ses adhérents que la question interesse, de se faire inscrire d'urgence.

Le prix de revient de ces animaux sera d'environ 30.000 francs.

LA VIE COOPERATIVE

Les adhérents de la Société Coopérative de Défoncement du Nord de la Tunisie (Socodéf) se sont réunis en Assemblée Générale le lundi 12 mars, à 9 heures, à la Salle des réunions de la Maison des Agriculteurs, à Tunis.

D. C. V.

Le Conseil d'Administration de la Distillerie Coopérative Viticole (D.C.V.) se réunira au siège social, le mercredi 21 février, à 14 h. 30.

COOPERATIVE DE MOTOCULTURE DE TUNISIE

Avis de convocation à l'Assemblée Générale

Les adhérents sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le jeudi 8 mars 1950, à 10 heures, à la Maison des Agriculteurs, 6, avenue Roustan, à Tunis.

Ordre du jour :

- 1^o Lecture du bilan de l'exercice 1950 et rapport du Conseil d'Administration;
- 2^o Rapport des commissaires aux comptes;
- 3^o Approbation des comptes et liquidation du compte Excédents d

COURS ET MERCURIALES

Les cours publiés ci-dessous sont ceux indiqués en francs aux cours officiels du change, et ne sont valables que pour les dates précises.

FRUITS ET LÉGUMES

Les prix indiqués sont ceux pratiqués dans la vente des grossistes aux détaillants et non dans la vente des importateurs aux grossistes.

ETRANGER

Allemagne (Frankfurt), semaine du 29 janvier au 3 février :

AGRUMES

Prix pratiqués : Mandarines : 2.500 à 2.584 francs les 50 kg. Oranges d'Espagne : 1.667 à 2.000 fr. la caisse ; d'Italie, blondes, 2.334 à 2.584 fr. (à Hambourg, à la vente aux enchères, 1.585 et 1.917 fr.); d'Italie : 83,35 les 3 livres ; de Grèce, 1.585 à 1.834 fr. le 50 kg.

Belgique (Anvers) 5 février.

Cours pratiqués : oranges d'Espagne : Bloodval, la caisse 1.750 à 1.890; Cadeneras, 1.750 à 1.925; Navel, 1.785 à 1.890; Communas, 1.540 à 1.715.

Oranges de Californie : Sunkist, 1.715 à 1.935.

Oranges du Maroc espagnol : marchandise en mauvaise condition, rempaquetée : Cadeneras, 1.085 à 1.365; Navel, 980 à 1.365.

Pamplemousses du Texas, 1.715 à 1.750; d'Italie, en 300 kg. 1.960 à 2.100; 300 boxes, 1.960 à 2.100; 360, 1.960 à 1.995.

Bruxelles (1^{er} au 7 février).

Cours pratiqués : oranges : voir marché d'Anvers.

Mandarines d'Algérie : Quelques lots en transit de Paris se sont écoulés assez facilement à la vente du 7 février au prix de : n° 1, 105; n° 2, 87,5 le kg. B/N.

Mandarines d'Espagne : les arrivages diminuent de plus en plus. On pratiquait le 7 février de 56 à 78 fr. le kg.

TOMATES

Les cours se maintiennent plus ou moins. On cote pour la marchandise bien colorée : MG, 98 à 140; M, 98 à 115,50. La marchandise de second choix fait 84 à 119 fr. le kg.

PRIMEURS

On note la mise en vente de petits lots de haricots et de mange-tout d'Algérie qui ont fait respectivement :

— Haricots, 560 le kg. B/N.

— Mange-tout, 168 le kg. B/N.

Pays-Bas (Rotterdam, 31 janvier).

Oranges : Cours moyen : Navel, 1.291 à 1.475; Communas, 1.567 à 1.660; Blancas, 1.567 à 1.752; Sangre, 1.844 à 1.936; Blood oval, 1.844 à 1.936.

Cours détaillé pour un lot de Blancas, un lot de sanguines et un lot de Navel :

— Blancas, calibres : 126-150-176, 1.360; 200-216, 1.544-50; 252, 1.798; 288-324, 1.913.

— Sanguines, calibres : 176-200-216, 1.633; 252, 1.867; 288, 1.913; 324, 1.936.

— Navel, calibres : 96-112, 1.106-50; 126, 1.152-50; 150, 1.268; 176, 1.406; 200, 1.429; 216-252, 288-324, 1.706.

Mandarines : Cours détaillé pour un lot de mandarines d'Espagne :

Calibres : 50 mm., 1.198-50; 55 mm., 1.060-50; 60 mm., 1.337; 65 mm., 1.729; 70 mm., 1.729.

Grande Bretagne (Londres, 31-1 au 6-2) :

AGRUMES

Prix pratiqués : Citrons d'Italie : 1.786 à 2.115 francs; du Maroc : 1.410 à 1.786 fr. la caisse. — Oranges d'Espagne « Navel » : 1.692 à 2.115 fr. la caisse; du Maroc « Navel » : 1.504 à 1.880 fr. la caisse.

DATTES

Situation sans changement; les ventes sont toujours assez calmes.

à 65 fr. la boîte de 9 oz (lres marqués); 47 à 56 fr. la boîte de 9 oz.

Prix : provenance Marseille : 62 pour les autres marques; provenance d'Afrique du Nord : 33 à 50 fr.

Les cours sont les suivants : provenance Maroc : 24 fr. la livre anglaise (453 gr.); provenance d'Italie : 22,50 à 24 fr. la livre anglaise.

TOMATES

Marché stationnaire mais solide. Prix en provenance Maroc : 705 à 752 fr. le billot; provenance des Canaries : 1.175 à 1.316 fr. le billot, 42 fr. le kg.

MAROC

MARCHE DE GROS DE CASABLANCA (9 février 1951)

LÉGUMES

Le kilo. — Ail sec : 130; ail en sachets : 150; artichauts : 140-30; asperges sauvages : 50-30; betteraves : 25-17,50; carottes : 16-6; céleris verts : 30-20; choux 1^{er} qualité : 22-50-8; choux-fleurs 1^{er} qual. : 30-7; champignons : 150-75; citrouilles : 12-5; courtes (petites) : 90-50; côtes de blettes : 15-5; épinards : 55-25; fèves : 45-30; haricots : 225-110; navets : 15-3; oignons secs : 32-50-7,50; oignons frais : 15-5; petits pois : 45-15; pois : 15-5; poisons : 140-40; pommes de terre (grosses) : 27-13; radis : 20-35; salades (1^{er} choix) : 10-12; 200-15; tétrogonne : 25; tomates : 45-10; topinambours : 15; fenouil : 12-50-10.

FRUITS

Le kilo. — Citrons : 20-5; clémentines : 50-15; fraises : 600; mandarines : 25-15; oranges : 31-7; pamplemousses : 10-6-50; pommes : 160-80.

TUNISIE

MARCHE DE GROS DE TUNIS (15 février - Prix au kilo)

Légumes. — Artichauts (dz) 50-240; betteraves 8-12; blettes 10; arables : cardons sauvages (dz) 24-60; carottes 5-10; arables 7-8; céleri 30; choux 5-20; choux-fleurs 4-25; choux-raves 28; courges 16; épinards 25-30; fenouils 13-3; fèves 65-90; navets blancs 8-10; du pays 3-10; oignons verts 6-8; petits pois 5-25; persil 15-25; pissenlit 13-25; poireaux 8-18; poisons 20-40; pois 33; piquants 33-35; pommes de terre : 9-25; portulaca 19-22; radis 14-14; salade chicorée et scarole 13-18; romaine 8-20; laitue 12-35; tomates 40-60; ronde 55-70; endives 130; carottes vrac 8-16; cresson 40.

Fruits. — Bananes 130-140; bergamotes 20-62; citrons 8-35; mandarines 25-40; olives noires 70; oranges douces 20-44; divers 12-43; amères 9-10; chimeres 40-45; poires 130-160; pommes 90-120.

Produits de boscocour. — Œufs (le cent) 900; poulets (le kg.) 210-225.

METROPOLE

HALLS CENTRALES DE PARIS (13 février 1951)

Légumes. — Artichauts d'Afr. du N., 100-180; carottes nouv. d'Afr. du N., 30-50; pois verts d'Afr. du N., 90-130; pommes de terre nouv. d'Afr. du N., 45-65; tomates d'Afr. du N., 80-120.

Fruits. — Citrons Italie, Espagne 50-65; Citrons d'Afr. du N., 50-65; Dattes en vrac, 90-130; Dattes en paquets, 100-160; Figues sèches d'Afr. du Nord; en paquets, 100-130; mandarines d'Italie, 70-80; mandarines d'Espagne, 65-78; mandarines d'Afr. du N., 65-80; oranges d'Italie, 65-80; oranges d'Espagne, 60-70; oranges d'Afr. du N., 60-72; pamplemousses, 45-70.

COURS DES VINS

METROPOLE

Marseille : Vins rouge 1950, 10 à 11 degrés, 260-267.

Nîmes : vin rouge consom. cour. 10 deg., 170; 8 deg. 5 à 10 deg. 5, 280-270; 10 deg. 5 à 11 deg. 5, 270-280.

Béziers : vin rouge 10 à 12 deg., 265-275; blanc et rosé, pas de coug. 10 deg., 270.

Arles : vins rouges 8 deg. 5 à 10 deg., 275-260.

Brignoles : vin rouge du Var, 265-275; blanc et rosé, pas d'off.

Avignon : vins rouges consom. cour. 10 deg. à 11 deg., 280-270; blanc ordi., 270; supér., 280; vin de café 11 à 12 deg. 5, 300-315; Côtes-du-Rhône 12 à 14 deg., 320-350; tendance calme.

Sète : Vins de pays 1950, 8 deg. 5 à 11 degrés, 282-262; d'Algérie 1950 : Alger jusqu'à 10 deg. 9, 330; 12 à 12 deg. 5, 330-340; Oran : 12 à 12 deg. 5, 335-65; 13 à 13 deg. 9, 370-380; 14 degrés et au-dessus, 385; Tunis : 12 à 12 deg. 9, 335-345; 13 à 13 deg. 9, 350-360. Vins d'Algérie 1949 : 20 fr. de plus au degré que le nouveau.

Narbonne : vin rouge consom. cour. 9 deg., 275; 10 deg., 275; 11 deg., 270-280; 12 deg., 280. — Vins

ENTRE NOUS

Elève 3^e année Grignon, fils de propriétaire agricole du Centre Tunisien, cherche place de stagiaire dans exploitation du Nord Tunisien. Serait disponible à partir du 1^{er} mai. A déjà effectué un stage d'élevage à Sidi-Tabet. Ecrire « La Tunisie Agricole », n° 3026.

Jeune Français résidant en Tunisie désire emploi de géant ou contremaître dans exploitation agricole. Sérieuses références et pratique agricole. Disponible 1^{er} mars. Ecrire « La Tunisie Agricole », n° 3027.

A VENDRE

Geugeot
301
Modèle D
en parfait état général
Pneus et Batterie
neufs
Prix : 210.000 francs
Ecrire
à « La Tunisie Agricole »
N° 927

LÉGUMES SECS

TUNISIE
Communiqué par la Compagnie Algérienne de Meunerie, le 15 février.

Fèves 25-25, 50 - pois chiches 31-33; pois ronds 22-23 - haricots 60-70 - lentilles vertes 34-40 - blons 42-62 - vesces 36-37.

METROPOLE

Marseille (12 février). — Marché actif. Cours pratiqués : à la cheville, 280-290; sur pied, 235-240.

Paris (La Villette - 8 février). — Vente assez active. Fermée des cours. Bœufs parcs de viande, 205 à 210; porcs gras, 200 à 207; porcs parcs, 155 à 170; cochons, 158 à 171; verrats, 45 à 58.

PORC

METROPOLE
Marseille (12 février). — Marché actif. Cours pratiqués : à la cheville, 280-290; sur pied, 235-240.

Paris (La Villette - 8 février). — Vente assez active. Fermée des cours. Bœufs parcs de viande, 205 à 210; porcs gras, 200 à 207; porcs parcs, 155 à 170; cochons, 158 à 171; verrats, 45 à 58.

UNE VOLAILLE PARAÎT MALADE!

Une volaille paraît malade! vite quelques gouttes d'AVICRIDINE dans le bec, et l'oiseau est sauvé, guéri de la maladie infectieuse. Une cuillerée, chaque jour, dans l'eau de boisson et dans la pâtée, pour détruire, radicalement, Bactéries, Protozoaires, Spirochetes intestinales, Coccidies, bacille Pullorum des poussins, etc...

L'AVICRIDINE

est la synthèse heureuse de médicaments connus en médecine humaine (Stovarsol, Arhénal, Gonacrine, etc.).

le sachet dose pour 1/2 litre, que vous préparez, VOUS-MÊMES, comme des lithines, frs : 195 — Franco.

— double dose pour 1 litre, frs : 330, soit 11 flacons habituels. Economie de plus de 1.500 frs sur un litre.

— Essai et comparaison s'imposent. Conseils et notices gratuits. En pharmacie.

ou LABORATOIRES SAINT-ANTOINE, fondés en 1918 St-Léonard, Haute-Vienne — C. C. P. 288-94 — LIMOGES

LES ENGRAIS PHOSPHATÉS SONT PLUS EFFICACES QU'AND ILS SONT ENFOUIS

A 20-25 cm.

L'efficacité de la fumure phosphatée dépend beaucoup de sa répartition dans le sol et, par suite, de son mode d'emploi.

On s'est aperçu, il y a déjà plusieurs années, que, si on fournit les engrais phosphatés au maïs sous forme de nids, le rendement est plus élevé et les épis plus lourds que si ces engrais sont répartis

uniformément dans le sol. Des recherches récentes ont confirmé ces observations et précisé que l'efficacité des engrais phosphatés dépend aussi de la profondeur d'enfouissement : le profond optimum serait 20-25 cm., c'est-à-dire au voisinage des racines, où, d'ailleurs, les conditions d'alimentation en eau sont les plus favorables pendant toute la période de végétation. L'enfouissement à une profondeur supérieure à 25 cm. ne présente, par contre, aucun intérêt. (Ag. P.)

AU TRAVAIL! COMME AU JEU!!!

CHARLET et PATISSIER

DE LA

St

CH

AR

LE

MA

GN

1

9

5

1

vous disent toujours « PRESENT »

REMORQUES AGRICOLES à traction animale et mécanique à carrosseries multiples

Plateaux de 1200 kg à 4500 kg

Bennes de 1200 l à 4500 litres

MOTOCULTEUR « ENERGI » type 409 et 411 de 9 à 11 CV

TRACTEURS « ENERGI » type 511 de 11 CV

Bureaux 18 bis, Av. Alapetite, Téléph. 53.97 TUNIS

AGRIC-INDUS

Qualité et Service d'abord!

AVIS D'ADJUDICATION

Le Service de Liquidation procédera, en sa salle des Adjudications, 5, rue de Provence, à Tunis, aux ventes aux enchères publiques ci-après :

1^o LE SEIZE MARS 1951, A NEUF HEURES :

En deux lots, avec faculté de réunion des lots.

1^{er} LOT : Un terrain sis à M'Ri, Enzel, près de La Mohamedia, Caidat de la Banlieue de Tunis, d'une superficie de 5 ha. 50 ca., objet du titre foncier N° 87.163 « BAMBINA », entièrement planté en vigne américaine et comportant :

a) une maison de deux pièces, cuisine, débarras;

b) une cave avec cuve en ciment armé d'une contenance de 350 hectolitres;

c) une citerne;

d) une petite écurie. Immeuble libre de location.

MISE A PRIX : 1.600.000 francs CAUTIONNEMENT : 400.000 francs

2^o LOT : Une parcelle de 5 ha. 62 a. 81 ca., complantée en vigne américaine, objet du titre foncier N° 87.619 « SAN MICHELE MOHAMEDIA », sise à M'Ri, Enzel, au nord-ouest de La Mohamedia. Parcelle libre de location.

Conditions pour participer aux enchères : autorisation d'acquiescer délivrée par M. le Contrôleur Civil de Tunis.

3^o Le VINGT ET UN MARS 1951, A NEUF HEURES :

Une parcelle d'une superficie de trente hectares, sise dans la région de KOUBA-KEBIRA, en bordure de l'Henclir Koroubo, distrait du titre foncier N° 24.818 « Alfonso Silva ». Cette parcelle est entièrement complantée en vigne en partie phylloxérée. Huit hectares de vigne sont intacts ou en plein rapport; seize hectares sont formés de vigne moyenne et six hectares de vigne phylloxérée. Parcelle occupée sans droit ni titre, en vertu d'une simple tolérance. L'adjudicataire fera son affaire personnelle du maintien de l'occupant sur les lieux ou de son expulsion.

MISE A PRIX : 10.700.000 francs CAUTIONNEMENT : 2.675.000 francs

Conditions pour participer aux enchères : autorisation d'acquiescer délivrée par M. le Contrôleur Civil de Tunis.

4^o Le DEUX AVRIL 1951, A NEUF HEURES :

Terrain à usage de cultures maraîchères, d'une superficie de 2 ha. 2 a., 53 ca. sis à Sidi-Daoud, près de la Malga, banlieue de Carthage, constitué par une parcelle de 1 ha. 89 a., 53 ca. objet du titre foncier N° 82.181 « CAMPO BEVILACQUA » et d'une deuxième parcelle attenante de 13 ares environ, non immatriculée. Sur ce terrain, qui comporte environ 50 arbres fruitiers, sont édifiés :

a) des bâtiments d'habitation : 4 logements de 2 pièces chacun;

b) des bâtiments d'exploitation : écurie, magasin, divers, porcherie, maison d'ouvriers;

c) un puits avec installation de pompage et bassin en ciment. Propriété libre à la vente.

MISE A PRIX : 1.100.000 francs CAUTIONNEMENT : 275.000 francs

Conditions pour participer aux enchères : autorisation d'acquiescer délivrée par M. le Contrôleur Civil de Tunis.

Renseignements, visite des lieux et consultation du cahier des charges : S'adresser aux bureaux de la 4^e Section, 13, rue de Vesoul, à Tunis, Tél. 00.82 ou à la Direction du Service de Liquidation, 13, rue Sidi Bou Mendil, à Tunis, Bureaux des Adjudications Immobilières, 2^e étage - Tél. : 74.27, 28, 29.

La Moisson des Fleurs en été

L'été est la saison des fleurs et la Nature prodigue nous offre une infinie variété d'espèces décoratives.

On distingue notamment les plantes annuelles comme les zinnias, reines-Marguerites, etc., semées au printemps et dont les jeunes sujets demandent, il faut le reconnaître, des soins assidus et une certaine expérience horticole, au début de leur croissance.

Il en est de même pour les plantes de serre (appelées « plantes molles » par les horticulteurs), celles-ci, tels que les géraniums, fuschias, ageratum, bégonias semperflorens doivent être, en outre, cultivés en serre, ce qui augmente très sérieusement leur prix. De plus, leurs fleurs, quoique brillantes, ne conviennent pas pour la confection des bouquets.

Un autre groupe très important est celui des plantes bulbeuses ou agnons à fleurs.

Les Gladiolus et Dahlias sont parmi les plus connus. Ils sont économiques, puisque chaque année les bulbes, dont le nombre s'accroît, peuvent être utilisés sans aucune dépense nouvelle.

Ils ne demandent pas les soins minutieux dont il est nécessaire d'entourer les semis de plantes annuelles. Avec eux, la réussite est, dirions-nous, mathématique. Il suffit de planter les bulbes, leur développement s'accomplit sans heurt et sans averse.

Enfin, leurs fleurs sont parmi les plus belles qui soient et tout indiquées pour la confection des gerbes et bouquets.

Les horticulteurs cultivent le gladiolus par millions. Cette fleur splendide est d'une très longue durée par suite de l'épanouissement successif des fleurs. Signons, à ce propos, la découverte d'un nouveau coloris, le gladiolus bleu à pu été fixé. Il est donc possible maintenant de faire une gerbe tricolore en gladiolus, puisqu'il existait déjà des variétés rouges et blanches.

De même il faut avoir vu les coloris magnifiques des variétés de Dahlias, dont les professionnels font également le plus grand usage.

D'autres espèces, moins courantes, sont également belles : L'Arum d'Éthiopie, très apprécié par les fleuristes, demande simplement le soleil et une forte humidité pour former ses somptueuses fleurs odorantes en larges cornes blanches.

Les Cannas sont l'œuvre de semeurs français, VIAUD, CROZY, etc. De taille également imposante, ils sont cultivés en pots ou en massifs. Les fleurs, finement pointillées ou d'un rouge éclatant rappellent les précieuses orchidées.

Les Montbretia orangés sont de véritables gladiolus en miniature. Ils

donnent pendant tout l'été de gracieux épis, légers, très utiles pour la confection des bouquets.

Moins connus sont le Gloriosa et le Ferraria Pavonia. Le premier nous vient de l'Amérique Centrale et se fleurit une véritable merveille par l'éclat et le velouté de ses coloris. Dans une vitrine de fleuriste, le gloriosa attire toujours les regards, quelle que soit la beauté des autres espèces exposées, et une seule plante fleurie est vendue entre 600 et 1.000 francs, suivant la classe du magasin. Il est pourtant facile de l'obtenir à meilleur compte en cultivant un bulbe bien moins coûteux.

Le Ferraria Pavonia est originaire du Pérou et du Chili. Comme son nom l'indique, ses fleurs comportent des taches auréolées de teintes différentes semblables aux « yeux de plume de paon ». Aucune fleur de pleine terre ne peut lui être comparée, seules quelques rares espèces de serre chaude sont un peu semblables.

Il préfère le plein soleil et un sol léger ou sablonneux.

Tous ces agnons sont de culture très facile; il suffit, après les avoir plantés, de leur donner quelques arrosages pour récolter une abondante moisson de fleurs.

Robustes, ils ne sont pas atteints par les maladies. A l'automne, au moment des premières gelées, vous les arrachez et vous les conservez en cave. Sans dépense nouvelle, vous garnirez vos massifs l'année suivante, et vous pourrez encore offrir l'excédent de votre récolte à vos amis possesseurs de jardins

تونس الفلاحيه

لسان جامعة التعااضديات الفلاحية للقطر التونسي وجامعتي النقابات الفلاحية ونقابات الاختصاصيين الفلاحيين بالقطر التونسي
(اتحاد القطر التونسي للس. ج. ٠١)

سانحة بلدان اخرى واخلاق اخرى

استفدنا مما نشرته اخبارا جريدة « فروكتيدور » ان الولايات المتحدة الاميريكية حرصا منها على تيسير ترويج اتاجها من القوارص قد قررت منح اعانات مالية ذات بال لمصدري القوارص لاروبا وللشرق الاقصى ، حتى انه قيل ان هذه الاعانات يمكن ان تبلغ نصف السعر الذي تكلف به الانتاج.

وقد ادركت ايطاليا من جانبها من زمان ما لها من الفائدة الكبرى في التشيط على تصدير منتوجاتها وتعلم انه فيما يتعلق بالقوارص بصفة خاصة فان مصاريف النقل بواسطة سكة الحديد انما تحرر بكيفية لا ترتفع معها لما فوق ف ٢٠٥٠ في الكيلو من ولاية الكالابر الى الحدود الفرنسية.

اما بالنسبة لاسبانيا فان اسلوب الاعانة مغاير لما تقدم لكنه لا يختلف عنه فائدة ومساعدة ناجعة ، ذلك ان مقدار صرف البسيطة تلك العمولة ذات الوجة المتعددة قد قدر تقديرا حكما يجعل المصدريين - وبالتالي المنتجين - ينتفعون اكثر من غيرهم بتسهيلات ذات اعتبار ، وتعلم بالتجربة ان المفاوضين الاسبانيين المكلفين بابرام الاتفاقات التجارية انما يمتازون بشدة الاحاح ولا يرجعون القهقري حتى يدخلوا في صلب تلك الاتفاقات حصصا من المنتوجات ينبغي ان توجد لتصريفها اسواق فسيحة في الخارج ، وبعد ابرام الاتفاقات لا يتوانون عن السعي في ترفيع الحصة التي قبلت بادني ذى بدء.

وهل نحن في حاجة لان نستشهد ايضا بما تضعه سويسرة في هذا الصدد ، تلك الدولة الصغيرة لكنها ذات النظرة المتعمقة البعيدة كلما وجب اعداد

حصه القوارص الاسبانية لن تشملها الزيادة

بعد التطمينات التي ابلغنا اياها الرئيس مارتان من باريز والتي نشرناها في العدد الماضي من هذه الجريدة قد احاطتنا المصالح المختصة بالسفارة العامة وبوزارة الزراعة علما بانها ابلغت بصفة رسمية ان الاقتراح الاسباني القاضي برفع حصه القوارص الموردة لفرنسا قد رفض .

وانه ليسرنا ذلك ونحمد الله من اجله ونستنج منه مرة اخرى ما لنا جميعا من الفائدة في ان يعلم احدنا الآخر بما هو من اختصاصاته حتى يتسنى لنا توحيد جهودنا في صورة ظهور خطر يهدد منتوجاتنا ، على ان النجاح الحاصل ليس من شأنه ولا ينبغي له ان يغرينا بالراحة او يدعونا لاطراح التيقظ ، لانا نعتقد انهم سيجاولون طال الزمان او قصر

صادرات القوارص المغربية

ابتدأ تصدير القوارص في المغرب الاقصى منذ اوائل نوفمبر الفارط اي بتقدم عن الموسم المعتاد في السنين الفارطة قدره خمسة عشر يوما ، ويمكن ان تعتبر ان قرابة الخمسين الف طن قد وسقت في خلال الخمسة والاربعين يوما الاولى من الموسم مقابل ٢٠٠٠٠ في السنة الفارطة ، ومن بين هذه الخمسين الف طن قد وسقت نحو ٢٠٠٠٠ طن لهامبورغ وبريم ووتردام ، وان السرعة التي امتازت به هذه الصادرات الاولى قد كان لها اثرها السئ الذي لم يلبث ان شعر به المصدرون انفسهم لانهم قد اضطروا لتصدير نتائج لم تضج الضج الكافي بما اغضب المشتريين سواء اكانوا فرنسيين او اجانب

حالة السوق الالمانية للتمور

التمور كانت كما لا يخفى من مخلفات الموسم السابق المصيرة في حجلات التبريد وكانت مهيشة تهيشة سيئة ، ولو لم تكن اعياد الميلاد لما نفذت تلككم المدخرات .

ان النتائج التي يمكننا استخلاصها من تطور السوق في الوقت الذي سيقبل فيه استهلاك التمور بسبب توافر القوارص والغلال كالتفاح والاجاص الخ. اى الى حدود شهرى مارس وافريل هي الآتي يانها :
ان التواطئ الذي حصل بين مصالح العراق ومصالح الموردين ومباشرى التطريف المستقرين في الغالب في المانيا الشمالية قد عاد علينا بفادح الضرر ، ولا سبيل لمعالجة هذه المزاجمة الا في ميدانها الخاص اى بترويج تمورا من نوع العليق والعرس بعد تهيشتها تهيشة نظيفة وتطريفها بصورة مثقنة وفق ذوق الحرفاء (والاولى ان يكون ذلك في لفات من البورق الصقيل ذات ٢٥٠ او ١٧٥ او ١٢٥ غراما) تباع بثمان ينبغي ان يكون ثمن مزاحمة وان وجود تمور رقيقة لنا في ذلك السوق في آن واحد مع تمورا المطلقة على ان يكون النوعان معتنى بهما على السواء هو الوسيلة الوحيدة التي يمكن ان تعيد الحياة لرواج تمورا بصفة عامة وتقيد بدون شك الدقلة التي كسد سوقها بسبب العوامل المتقدمة ، ولا يكون نجاح بدون شك الا اذا صبح هذه الجهود اشهار منظم لان الاشهار في هذا العصر قد غدا من الامور التي لا بد منها ولا مندوحة عنها.

الجامعة العامة للتعااضديات

الفلاحية

تعقد جلسة عمومية بباريس

م.م. س. رينبي ور. بلازي يمثلان الجامعة التونسية

اقامت الجامعة العامة للتعااضديات الفلاحية يوم ١٩ جانفي بباريز جلسة عامة تحت رئاسة م. مارتان رئيس الس. ج. أ. وبعد استعراض النشاط الذي ابدته الجامعة على الاخص في ميدان الدفاع الجائبي والقضائي وبعد التنويه بالمصلحة الخاصة التي احداثتها الجامعة في هذا العام والتي تعنى بتوفير المعلومات والتمكين من المراجعات والاستشارات وبعد المصادقة على التقرير المالي وعلى التحوير الاساسي المزمع ادخاله على مجلس ادارة الجامعة تلا الرئيس مرتان تقريره يتعلق بالمسائل الدولية التي بسط اطوارها وتقلباتها التي بلغت غايتها في التشعب خلال سنة ١٩٥٠ فمشكل التعريفات القمرية وتحرير المبادلات التجارية وتنظيم الاسواق الاروپية ومنافذ الرواج التي بقيت للفلاحة في نطاق الاتفاقات التجارية والاتحاد القمري الفرنسي الايطالي تلك كانت اهم النقاط التي تعرض لها ذلك التقرير القيم الذي يرمى لوجوب الكفاح ضد الاتجاه المزدوج الحالي وقد شرح هذا الاتجاه الذي اخذت تظهر آثاره السيئة للبان بقوله : « انهم يريدون في كل بلاد ان ينكروا سلفا على

اذا اقتصرنا على البيانات التي يدلى بها تجار التفصيل ندرك ان السيوعات التي انجزت في هذا العام أثناء شهر ديسمبر كانت حسنة او فوق ما حصل في العام السابق .
اما اذا استمعنا للموردين وتجار الجملة فاننا ندرك خلاف ذلك لانهم يتنمرون من بطء السيوعات ومن انحطاط اثمانها .
والحقيقة هي بين هذا وذاك ، فعموم الناس الذين ليست لهم مقدرة وافرة على الشراء والذين شبعوا في الاعوام السابقة بالتمر الذي طالما كان رديئا قد تتركوا تلك الثمرة ولم يتزودوا منها الا قبل ايام الاعياد وفي ذلك العهد كانت حقق التمر التي تمبا في مرسيليا هي التي وقع عليها الاقبال اكثر من غيرها لا سيما في المانيا الجنوبية وفي ضاحية كولونيا حتى ان عدة موردين المانيين يباشرون بانفسهم نظريف البضاعة قد وضعوا للبيع في سوق التمر حقا من صنعهم اطلقوا عليها انها حقق من مرسيليا ، وفيما عدا ذلك الوقت فان المستهلك قد اثر ان يشتري كميات صغيرة من التمر الامر الذي آل الى تجزئة الظروف واحلال الكاذب العقيل محل الصادق ، حتى ان كثيرا من لفات التمر المعروضة للبيع لم تكن تحوى في الغالب اكثر من ١٢٥ او ١٠٠ او ٨٠ غراما من التمار ، وهذا الاقبال على شراء اللفات الصغيرة هو الذي خدا بتجار التفصيل لان يقولوا ان تجارتهم كانت ناقصة لانهم باعوا عددا من اللفات اكثر من المعتاد ، بينما جميع الارشادات التجارية الصحيحة متضاربة على ان حجم توريدات التمر لالمانيا بصفة جملة كان في غضون هذا الموسم منخفضا للغاية .
ان اسباب رداءة هذا الموسم ترجع اولا لتغير ذوق الحرفاء ولقلة المقدرة على الشراء ثم ترجع ايضا لقرط الارباح التي يجنيها تجار التفصيل والجملة فتجار التفصيل يشترون من تاجر الجملة صندوقا من تمر الدقلة ب ٥ كيلو ثمن يتراوح من ٧٩٢ الى ٨٣٣٠٥٠ فيضع التمار في لفات صغيرة من الورق الصقيل يشتري الفقة منها بفرك وسبعين صاتيمبا ثم يبيعها هي ومحتواها ب ٣٧٠٥٠ ثم ان هناك ايضا نمو مصاريف الكمسيون التي تدفع للوسطاء بسبب كون المعاملات في التمور تنتقل تدريجيا من يد الموردين المتخصصين من ذى قبل في تجارة الغلال الجافة للموردين او للمسامرة في الغلال والبقول الطرية ، ومن كان من هؤلاء يباشرون ايضا الاتجار في التمور لم يعتنوا بالتوريد الا منذ امد قريب وهم

الذين ليس لهم مقدرة وافرة على الشراء والذين شبعوا في الاعوام السابقة بالتمر الذي طالما كان رديئا قد تتركوا تلك الثمرة ولم يتزودوا منها الا قبل ايام الاعياد وفي ذلك العهد كانت حقق التمر التي تمبا في مرسيليا هي التي وقع عليها الاقبال اكثر من غيرها لا سيما في المانيا الجنوبية وفي ضاحية كولونيا حتى ان عدة موردين المانيين يباشرون بانفسهم نظريف البضاعة قد وضعوا للبيع في سوق التمر حقا من صنعهم اطلقوا عليها انها حقق من مرسيليا ، وفيما عدا ذلك الوقت فان المستهلك قد اثر ان يشتري كميات صغيرة من التمر الامر الذي آل الى تجزئة الظروف واحلال الكاذب العقيل محل الصادق ، حتى ان كثيرا من لفات التمر المعروضة للبيع لم تكن تحوى في الغالب اكثر من ١٢٥ او ١٠٠ او ٨٠ غراما من التمار ، وهذا الاقبال على شراء اللفات الصغيرة هو الذي خدا بتجار التفصيل لان يقولوا ان تجارتهم كانت ناقصة لانهم باعوا عددا من اللفات اكثر من المعتاد ، بينما جميع الارشادات التجارية الصحيحة متضاربة على ان حجم توريدات التمر لالمانيا بصفة جملة كان في غضون هذا الموسم منخفضا للغاية .
ان اسباب رداءة هذا الموسم ترجع اولا لتغير ذوق الحرفاء ولقلة المقدرة على الشراء ثم ترجع ايضا لقرط الارباح التي يجنيها تجار التفصيل والجملة فتجار التفصيل يشترون من تاجر الجملة صندوقا من تمر الدقلة ب ٥ كيلو ثمن يتراوح من ٧٩٢ الى ٨٣٣٠٥٠ فيضع التمار في لفات صغيرة من الورق الصقيل يشتري الفقة منها بفرك وسبعين صاتيمبا ثم يبيعها هي ومحتواها ب ٣٧٠٥٠ ثم ان هناك ايضا نمو مصاريف الكمسيون التي تدفع للوسطاء بسبب كون المعاملات في التمور تنتقل تدريجيا من يد الموردين المتخصصين من ذى قبل في تجارة الغلال الجافة للموردين او للمسامرة في الغلال والبقول الطرية ، ومن كان من هؤلاء يباشرون ايضا الاتجار في التمور لم يعتنوا بالتوريد الا منذ امد قريب وهم

تجارب استنزال المطر في الجزائر

بالوسائل الصناعية

يسيطر المطر على كافة جوانب الحياة الفلاحية في الجزائر وهذا ما جعل الاهتمام بالماء حده بالتجارب التي اجريت لاستنزال المطر بالوسائل الصناعية ، ولقد اشار م. دوسلي الذي سبق له ان اكتشف طرائق تخمير الاعقاب بالوسائل الصناعية اى بدون انتظار الاماذ الطبيعية وسبق له ايضا ان اكتشف الغاز المستخرج من غيار الدواب اشار بانه في الامكان استنزال المطر بسحق معجون من البود الفضى على حالته الفطرية في الفضاء بما يتألف منه عامل قوى يغير من وضعية الاسجة وقد سمح هذا الاكتشاف في فلسطين بالحصول على المطر من اسجة تتراوح درجات رطوبتها من ٣ الى ٢٠

(عن جريدة « الميساجي »)

مركز الافادات الفلاحية

اسداء شكر

اهدانا الاستاذ فرومون من كلية الحقوق بباريز نسخة من كتابه الذي عنوانه « الاحصائيات الترواحية الاقتصادية » واهدانا كذلك م. جورج الرئيس لاحدى المصالح بوزارة الزراعة بتونس نسخة من تأليف م. بودي في موضوع « نظام الغابات في الشمال الافريقي » فاليهما تشكراتا الحارة على هديتهما الثمينة .

لاجل معالجة الاشجار المشمرة في فصل الشتاء

ومعالجة الجوب بمجثت الاعشاب

خاطبوا عاجلا

الجامعة الاتحادية لتعااضديات الاشغال

الفلاحية بالايالة التونسية

ينهج البرتغال عدد ٦٠ - بتونس